



Doc. 14343
29 juin 2017

Le «Processus de Turin»: renforcer les droits sociaux en Europe

Amendement¹ n° 2

déposé par la Commission des questions politiques et de la démocratie

Dans le projet de résolution, avant le paragraphe 6.1.1, insérer le paragraphe suivant:

«réaffirmer les principes de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits humains dans le discours public ainsi que dans les textes législatifs et les documents d'orientation;»

1. 2017 - Troisième partie de session

